

DÉCLARATION PRÉALABLE

N° Dossier : DP 004 218 21 00011

Date de dépôt : 30/04/2021

Bénéficiaire(s) : MAIRIE DE THORAME-BASSE

Nature du projet : Création d'une dalle béton

Surface de plancher :

Superficie du terrain : 248 m²

Informations supplémentaires :

RÉFÉRENCE CADASTRALE : (ROUTE DÉPARTEMENTALE RD2 - 04170
THORAME-BASSE)

AFFICHÉ LE 30/04/2021

Le dossier peut être consulté à cette adresse :

MAIRIE
LE VILLAGE

04170 THORAME BASSE

Droit de recours:

Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, sous peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable.

Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).